



# DÉCLARATION DE PRINCIPES À L'ÉGARD DU DROIT À L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

La communauté en réseau du  
séminaire-atelier TEN-7000 (automne 2018),  
Faculté des sciences de l'éducation,  
Université Laval

Document soumis en amont de l'EDUsummit2019  
Québec, 29 septembre - 2 octobre

Avril 2019



## Le numérique : contexte actuel

- La société est engagée dans une transformation numérique dont les effets se feront ressentir tant sur les plans social, sociétal, économique, politique, culturel, éducatif, géopolitique, etc. ;
- La technologie numérique contribue à redéfinir le concept de temporalité en transformant les interactions sociales et en offrant de nouvelles possibilités d'interagir (ex.: nous pouvons être rejoint.e.s à tout moment et à toute heure, sans égard aux fuseaux horaires ou à la distance géographique) ;
- Le numérique impose une redéfinition du concept de territoire, celui-ci pouvant être repensé, réinterprété ou réinterrogé sur des bases géopolitique, linguistique, sociétale, culturelle, sociale, politique, etc. ;
- Les possibilités engendrées par l'accès au numérique créent des inégalités entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'au sein même de leurs sociétés (ex.: l'accès aux outils numériques, aux contenus numériques, à l'Internet haute vitesse, etc.) ;
- L'omniprésence des algorithmes a un impact sur l'identité des individus et sur leurs comportements sans nécessairement que ces mêmes individus en aient conscience ;
- La rapidité inhérente à l'évolution technologique nécessite le développement de compétences numériques en continu, soutenues par des ressources adéquates.

## Les avantages du numérique

- Les technologies numériques multiplient les possibilités de participer activement à la société et donc, d'exercer sa liberté d'opinion et d'expression en conformité avec l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>2</sup> ;
- Le numérique peut favoriser l'amélioration de l'accès à l'éducation et favoriser une certaine justice sociale, et conséquemment, permettre aux individus, aux communautés et aux peuples de mettre en œuvre toutes leurs potentialités dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie ;

---

<sup>2</sup> Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit (<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>)



- Le phénomène de la mise en réseau rend possible l'accès en tout temps à des personnes délocalisées, en mode synchrone et asynchrone, tout en permettant la mutualisation de contenus numériques ;
- Le numérique amène une démocratisation du savoir rendue possible, notamment grâce au partage, à la diffusion et à la mise en commun des résultats de recherche ;
- Les innovations numériques peuvent contribuer à mobiliser les ressources afin de développer des solutions permettant notamment, d'accroître la productivité, de favoriser la création d'emplois et l'employabilité, de faciliter les échanges et les communications entre les citoyens, les groupes sociaux et les nations ;
- Le numérique peut soutenir la mise en valeur de la diversité culturelle et les échanges linguistiques (ex. : production et diffusion de contenus culturels dans des langues variées).

## Le numérique : enjeux actuels

### Enjeux liés aux valeurs et droits universels

Considérant que :

- Les experts de l'ONU sur les droits de l'homme affirment que, «la technologie dans l'éducation offre des avantages importants, mais qu'elle peut également porter atteinte au droit à l'éducation si elle est mise en œuvre de manière inéquitable. [Aussi, que] les états doivent veiller particulièrement à ce que la marginalisation et les disparités ne s'accroissent pas». Ces mêmes experts ajoutent que les « gouvernements doivent veiller à réduire progressivement la fracture numérique dans l'éducation, à la fois entre les États et au sein de chacun d'entre eux. »<sup>3</sup> ;
- Pour pouvoir exercer l'ensemble de leurs potentialités dans une société engagée dans une transformation numérique, les citoyens doivent avoir la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir numérique et cela, dans un contexte où le respect des droits humains et les libertés fondamentales est mis de l'avant.

### Enjeux liés à l'encadrement légal et réglementaire

Considérant que :

- Les lois et réglementations qui encadrent les activités liées au numérique diffèrent d'une juridiction à une autre, contribuant à accroître le niveau de complexité quant à leur interprétation et leur application ;

<sup>3</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20129&LangID=E>



- Les gouvernements doivent veiller à ce que leurs lois et leurs politiques soient mises à jour et respectées pour protéger le droit à l'éducation ;
- Les politiques publiques ne semblent pas avoir suivi le rythme de l'évolution rapide des technologies numériques.

## Enjeux liés aux caractéristiques propres au numérique

Considérant que :

- Le numérique est notamment constitué d'ordinateurs capables de traiter des données stockées dans plusieurs endroits simultanément et avec différents niveaux d'accessibilité (consultation, modification, diffuser, etc.), rapidement reproduites et facilement distribuées, et pouvant être créées et communiquées automatiquement ;
- Les ordinateurs sont omniprésents dans toutes les sphères de la société et ils :
  - peuvent effectuer des tâches sans aucune intervention humaine ;
  - ont des vitesses de fonctionnement très élevées ;
  - stockent les informations pour assurer leur longévité et leur récupération avec précision ;
  - peuvent effectuer différents types de travaux à la fois sans aucune interférence.
- L'identité numérique est une dimension de l'identité. Sa nature systémique peut exposer, façonner, conditionner, voire altérer les identités individuelles et collectives, que cela se fasse de manière consciente ou non.

## Enjeux liés à l'accès et utilisation du numérique

Considérant que :

- Les outils de communication et d'information convergent vers le numérique ;
- Les enfants et les adolescent.e.s sont également des utilisateur.rice.s des technologies permettant de consommer et de produire du contenu numérique et représentent une clientèle vulnérable dont les droits doivent être respectés et la protection, assurée (ex.: les enjeux liés à la protection des renseignements privés, les publicités qui ciblent les plus jeunes, etc.) ;
- Chacun.e, et tout particulièrement les plus jeunes et les plus vulnérables, doit pouvoir acquérir les compétences et les connaissances nécessaires lui permettant d'utiliser à bon escient les contenus et les technologiques numériques, et ce, en étant engagé dans le développement de sa pensée critique ;
- La participation à une communauté à l'aide du numérique, qu'elle soit entièrement virtuelle ou non, impose de se créer un profil personnel pour y avoir une existence visible ;



- Toutes personnes n'ont pas le même accès aux matériaux numériques. Ainsi, les personnes étant plus éduquées ou ayant un statut socioéconomique plus élevé profitent davantage des ressources numériques.

## Enjeux éthiques et moraux

Considérant que :

- Le phénomène *Big Data* favorise la production exponentielle de données. La manière dont ces dernières sont collectées, gérées, produites, utilisées et diffusées suscite des questions juridiques, éthiques et des enjeux liés à la transparence, au respect de la vie privée, à la sécurité et à l'intégrité des personnes ;
- L'utilisation des systèmes et des services numériques, tout autant que des données qui leur sont propres, repose sur la confiance que portent les individus, les groupes ou les organisations envers ceux-ci ;
- L'utilisation des modèles et des algorithmes d'inférence (intelligence matricielle) est en pleine croissance et ceux-ci développent la capacité à combiner les données sociales avec des moteurs de décision ;
- L'opacité des raisonnements (algorithmes) suscite des préoccupations accrues, notamment au niveau éthique, quant à la possibilité de maintenir des structures de contrôle et de responsabilité claires ;
- La production, la possession ou la diffusion de matériel numérique génèrent des traces permanentes, visibles ou non, qui peuvent entraîner des conséquences personnelles, fiscales, juridiques, psychologiques, sociales, éthiques, fâcheuses et/ou imprévisibles ;
- Les enjeux liés aux problèmes de dépendance au numérique existent, tant chez les jeunes que chez les moins jeunes et peuvent alimenter une pratique compulsive.



## Propositions (recommandations)

Ainsi, sur la base des considérations précédentes :

- Nous affirmons que l'éducation au numérique est un droit ;
- Nous entendons présentement le droit à l'éducation au numérique comme incluant :
  - une alphabétisation à certaines technologies numériques ;
  - le développement des connaissances à l'égard du phénomène des réseaux ;
  - le développement des connaissances à l'égard des possibilités et des défis liés aux technologies numériques ;
  - une meilleure compréhension des modes d'accès à l'information disponible ;
  - une meilleure compréhension des modes de création de contenus ;
  - le développement d'une pensée critique.

Pour y parvenir, nous suggérons ceci :

- Que les États accroissent leurs efforts vers un accès universel aux infrastructures numériques ;
- Que l'UNESCO examine la pertinence de préciser les principes qui sous-tendent le droit à l'éducation numérique ;
- Que les différents acteurs sociaux reconnaissent le droit à l'éducation numérique, ainsi que leur responsabilité partagée à l'égard de la protection de ce droit ;
- Que les initiatives issues des communautés au regard du droit à l'éducation numérique soient soutenues par les États membres de l'UNESCO ;
- Que le droit à l'éducation numérique fasse partie du référentiel des programmes de formation ;
- Que les élèves, informé.e.s de leur droit à l'éducation numérique, formulent des questions et s'engagent dans un dialogue transformateur.

Enfin, nous croyons également que les 12 principes de coélaboration des connaissances de Scarmadalia (2002)<sup>4</sup> pourraient guider la définition de ce droit à l'éducation numérique. Dans le même esprit, ces 12 principes pourraient également soutenir l'appropriation et la mise en œuvre de ce droit par les communautés, et cela, sous quelques formes que ce soit.

Recherche et rédaction :

Audet, Louis  
Boulay, Marie-France  
Camara, Doudou  
Doyon, Jessica  
Johnson, Quinn  
Mazerolle, Anne-Sophie  
Suarez Ramon, Luisa Fernanda

Sous la supervision de :  
Thérèse Laferrière

---

<sup>4</sup> Voir Annexe 3



## ANNEXE 1

### Utilisation des téléphones portables et pornographie juvénile

Saillant, N. (26 mars 2019). Un 4e élève des Pères Maristes plaide coupable. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2019/03/26/peres-maristes-un-quatrieme-eleve-plaide-coupable>

Allard, M. (3 mai 2018). Photos explicites : 6 élèves des Pères Maristes arrêtés. *Le Soleil*. Repéré à <https://www.lesoleil.com/actualite/justice-et-faits-divers/photos-explicites-6-eleves-des-peres-maristes-arretes-dca72984421d56a1b789350b13829af1>

La Presse Canadienne. (6 décembre 2018). Séminaire des Pères Maristes: l'un des élèves expulsé. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201812/06/01-5207078-seminaire-des-peres-maristes-lun-des-eleves-expulse.php>

### Utilisation des Big data

Cadwalladr, C. (24 novembre 2018). Parliament seizes cache of Facebook internal papers. *The Guardian*. Repéré à <https://www.theguardian.com/technology/2018/nov/24/mps-seize-cache-facebook-internal-papers>





### ANNEXE 3

#### Les 12 principes de coélaboration de connaissances par Marlene Scardamalia (2002)

Traduction en français : Stéphane Allaire (<https://www.telelearning-pds.org/u/pv/princocons.htm>)

1. Un savoir communautaire, une responsabilité collective
2. Utilisation constructive de sources d'autorité
3. Évaluation simultanée, ancrée et transformatrice
4. Démocratisation du savoir
5. Démarche épistémologique
6. Diversité des idées
7. Idées perfectibles
8. Ubiquité de l'élaboration de connaissances
9. Idées réelles, problèmes authentiques
10. Intégration des idées débattues et émergence de nouvelles idées
11. Discours transformatif
12. Avancement symétrique du savoir

Scardamalia, M. (2002). Collective Cognitive Responsibility for the Advancement of Knowledge. In: B. Smith (ed.), *Liberal Education in a Knowledge Society*. Chicago : Open Court, pp. 67–98. Version originale anglaise disponible au URL <http://iikit.org/fulltext/2002CollectiveCog.pdf>

Pour toute information additionnelle, contactez

[marie-france.boulay.1@ulaval.ca](mailto:marie-france.boulay.1@ulaval.ca)

